

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	1 <sup>er</sup> février 2021	8 février 2021
Quorum 77		
Votants 81		
Suffrages exprimés : 81		

### Séance du 17 février 2021

N°210217-03

#### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONNS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Lydie BRETTE, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

#### Etaient absents représentés par leur suppléant :

David LAMBION est représenté par Guillaume FERON  
Patrice HOYÉ est représenté par Ludovic SOREL

#### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET  
Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Barbara LANGE  
Daniel LEGROS a donné pouvoir à Jean-François OUVRY

#### Absent excusé :

Emmanuel BOUST

#### Absents :

Xavier BATUT, Patrice FAUCON, Didier PEULVEY, Marc ROUSSELIN

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard FOUCHÉ a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

#### **Objet :**

**FINANCES – Attribution de Fonds de Concours - Travaux des communes  
N°03**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°180221-04 du 21 février 2018 approuvant le règlement des fonds de concours définissant les modalités d'attribution aux communes membres,

Vu la délibération n°181205-26 du 5 décembre 2018 modifiant le règlement des fonds de concours,

Considérant que les demandes formulées par les communes s'inscrivent dans les axes et critères de financement définis par le règlement des fonds de concours,

Considérant l'éligibilité desdites communes au regard du critère « fonds de roulement » de l'année 2019,

Considérant qu'en application de l'article L.1111-10 du CGCT, le versement effectif du fonds de concours sera conditionné au respect du plafond des aides publiques, fixé à 80% pour tout projet d'investissement porté par une collectivité locale,

Vu l'expertise du dossier effectuée par les services techniques,

Vu le tableau ci-dessous listant les projets des communes pouvant faire l'objet d'une attribution au titre des fonds de concours,

Communes	Désignation	% d'éligibilité*	Montant du fonds de concours plafonné à
Autigny	Mise aux normes PMR bâtiments communaux	100%	13 121.00 €
Bertreville	Réfection du chauffage de la salle des fêtes	100%	1 865.34 €
Clasville	Aménagement d'un vestiaire pour le personnel technique	50%	1 682.77 €
Fontaine le Dun	Réhabilitation de la clôture de l'école élémentaire	100%	4 232.70 €
Fontaine le Dun	Création et réhabilitation des clôtures du stade du Héron	100%	2 425.50 €
Manneville ès Plains	Travaux complémentaires sur l'église	100%	2 459.68 €
St Martin aux Buneaux	Remplacement d'un poteau incendie n° 11 – Résidence Beau Soleil	100%	1 009.11 €
St Vaast Dieppedalle	Réfection du pavage en grès de l'église	100%	1 878.56 €
St Vaast Dieppedalle	Réparation de la corniche de l'église	100%	2 468.82 €
Veulettes sur Mer	Sécurité incendie – Remise en service hydrant n° 19	100%	694.00 €
Vinnemerville	Extension, isolation et sécurisation de l'atelier/garage municipal	100%	3 443.01 €
		<b>TOTAL</b>	<b>35 280.49 €</b>

\* Calculé selon le fonds de roulement 2019 de chacune des communes

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 2 février 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 4 février 2021.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accorde un fonds de concours aux communes susmentionnées pour un montant plafonné comme indiqué dans la dernière colonne du tableau ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° *03.....* - Séance du *17/02/2021* est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20210217-210217-03-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2021  
Date de réception préfecture : 23/02/2021



UNIVERSITY OF THE PHILIPPINES  
OFFICE OF THE CHANCELLOR  
UNIVERSITY OF THE PHILIPPINES  
DILMUN CAMPUS  
DILMUN, CEBU  
6010  
PHILIPPINES